

# L'apprentissage dans les structures privées

## Pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La réforme de la formation a modifié les conditions du contrat d'apprentissage et a donné l'accès à la formation par l'apprentissage jusqu'à 29 ans pour l'ensemble des titres et diplômes.

Les formations proposées par HETIS sont, par conséquent, toutes concernées par ces dispositions.



### AIDE AUX EMPLOYEURS

A compter du 8 mars 2026, les employeurs pourront prétendre aux aides suivantes :

|                                 | Entreprises moins de 250 salariés | Entreprises plus de 250 salariés |
|---------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Niveau 3 et 4 (infrabac et bac) | 5 000 €                           | 2 000 €                          |
| Niveau 5 (Bac+2)                | 4 500 €                           | 1 500 €                          |
| Niveau 6 et 7 (licence master)  | 2 000 €                           | 750 €                            |

6 000 € max. pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap

[A lire sur le site du Ministère du Travail](#)

### PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes de 16 à 29 ans.

Il n'y a pas d'âge limite pour certains apprentis :

- reconnaissance travailleur handicapé,
- projet de création/ reprise d'entreprise supposant l'obtention d'un diplôme,
- sportif de haut niveau
- échec au diplôme/ titre professionnel visé entraînant un renouvellement de contrat.

### LE CONTRAT

CDD de 6 mois à 3 ans (suivant la formation choisie) ou CDI alternant des périodes en entreprise et des périodes en formation à HETIS.

Le contrat d'apprentissage obéit aux mêmes règles qu'un contrat de travail salarié.

Chez son employeur, l'apprenti(e) doit être encadré(e) par un **maître d'apprentissage**.

Pour les entreprises privées, les frais de formation sont **financés par l'OPCO** à hauteur du coût contrat.

HETIS aligne le coût pédagogique sur les **NPEC\*** fixés par France Compétences, il n'y a donc **pas de reste à charge** pour l'employeur.

\*NPEC : Niveaux de Prise en Charge



### POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE

Pour recruter de nouveaux salariés, les former aux métiers du travail social et les adapter à vos besoins.

Pour anticiper les départs en retraite et assurer la transmission des savoir-faire spécifiques à votre structure.

Pour bénéficier d'aides financières : aide exceptionnelle à l'embauche, réduction de charges patronales, aide au tutorat...

# COÛT D'UN APPRENTI SELON L'ÂGE

| Tranche d'âge    | 18 - 20 ans                  | 21 - 25 ans                  | 26 ans et plus                |
|------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Année de contrat |                              |                              |                               |
| 1 ère année      | 43 % du SMIC*<br>(783.90 €)  | 53 % du SMIC<br>(966.21 €)   | 100 % du SMIC<br>(1 823.03€)  |
| 2 ème année      | 51 % du SMIC<br>(929.75 €)   | 61 % du SMIC<br>(1 112.05 €) | 100 % du SMIC<br>(1 823.03 €) |
| 3 ème année      | 67 % du SMIC<br>(1 221.43 €) | 78 % du SMIC<br>(1 421.97 €) | 100 % du SMIC<br>(1 823.03 €) |

\*ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel.

## SIMULATION DU COÛT SALARIAL D'UN APPRENTI



Calculez au plus près de votre projet d'embauche : [Simulateur coût d'un alternant](#)



**CFA HÉTIS**  
les métiers du social

**Contact : CFA HETIS**

**04 92 07 73 24**

**HETIS- [cfa@hetis.fr](mailto:cfa@hetis.fr)**

**6 Rue Chanoine Rance Bourrey - 06105 Nice**